Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 28 mars 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : **Tous les participants**

OBJET : **Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur**
Dossier Régie R-4210-2022, phase 1

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la lettre de la FCEI de ce jour lui demandant l'autorisation de déposer ses contestations à l'égard de certaines réponses du Distributeur à sa demande de renseignements (DDR) no 1 dans le cadre de la phase 1 du dossier mentionné en objet le vendredi 31 mars 2023.

La Régie autorise la FCEI ainsi que tous les autres intervenants de la phase 1 à déposer leurs contestations aux réponses du Distributeur à leurs DDR des intervenants **au plus tard le vendredi 31 mars à 12 h**.

Le Distributeur pourra répondre aux contestations des intervenants **au plus tard le mercredi 5 avril 2023 à 12 h**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

Place Victoria, Case postale 001
800, rue du Square-Victoria
41e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca